

Les premières Assises de la Sécheresse



L'AUTEUR

Sonia Chabour

LES ASSISES DE LA SÈCHE-RESSE

6 OCT. 2023 PARIS



Le 6 octobre dernier la CEA réunissait experts, assureurs, courtiers, *risk-managers*, institutionnels et représentants de l'État pour un événement inédit : les premières Assises de la Sécheresse. Par son ampleur et ses conséquences, le phénomène de Retrait gonflement des argiles (RGA) occupe désormais la première place des risques climatiques dans notre pays.

En introduction Olivier Boniface, président de la CEA, a précisé qu'il serait irresponsable de la part des experts de ne pas tenir compte des messages d'alerte qui nous sont adressés par les sinistrés et les représentants des communes au sujet des sinistres catastrophe naturelle (Cat Nat) sécheresse. Tous ne concernent pas la gestion des dossiers bien sûr – la reconnaissance de l'état de Cat Nat est par exemple un sujet de discordance important – mais trois principaux d'entre eux nous visent directement : la défiance des victimes vis-à-vis de l'expertise, l'incompréhension de l'approche technique et la faible visibilité de la gestion du dossier.

La CEA et la Fédération des sociétés d'expertise (FSE) considèrent qu'il est temps de placer l'indépendance au centre des relations avec les assureurs en signant une charte de l'indépendance et de la déontologie de l'expertise en assurance.

FSE et CEA proposent aussi de renforcer la transparence auprès des sinistrés. De cette transparence dépendent la qualité et la perception de notre travail, fondamentales pour notre réputation.

INTERVENTION DU DÉPUTÉ VINCENT LEDOUX

Vincent Ledoux, député de la 10^e circonscription du Nord, était le grand invité de ces premières Assises de la Sécheresse. À peine trois jours avant la remise de son rapport au gouvernement, il a profité de la tribune qui lui était offerte pour revenir sur les six mois passés à la tête de la mission confiée par

la Première ministre Élisabeth Borne sur les conséquences du Retrait gonflement des argiles (RGA) sur le bâti. Six mois d'auditions menées au ministère de l'Intérieur et de rencontres à travers le pays avec l'ensemble des acteurs concernés par ce risque.

Ses premiers mots ont été adressés aux experts auxquels il a lancé un appel à donner des gages d'indépendance, de transparence et de



Erwann Kervadec

Vincent Ledoux, député du Nord a remis, en octobre 2023, son rapport au gouvernement sur les conséquences du Retrait gonflement des argiles (RGA) sur le bâti.

Sonia Chabour est journaliste et animatrice.

professionnalisme. « *Après toutes mes auditions avec les maires de France ou avec les sinistrés, plus personne ne vous croit, on est dans un système où il y a une énorme défiance à l'égard des experts.* »

Animé par une idée fixe, celle d'éviter la première fissure, le député du Nord a annoncé qu'il allait proposer au gouvernement un grand plan national sécheresse avec pour premier axe la prévention. « *70 % de la prévention va à l'inondation, on a un traitement national excellent avec de vrais plans, une vraie coordination, des structures de gouvernance de crise, pour le RGA, Zéro!* » déplore-t-il. « *Le RGA touche l'intimité des Français. Il faut donc qu'on fasse de la prévention massive ce qui suppose de les accompagner culturellement, notamment sur la question des arbres, et de faire travailler la recherche scientifique au plus vite. On ne peut pas attendre cinq à dix ans alors que c'est un sujet qui a été inscrit au régime des Cat Nat en 1989. Il faut aller au bout de la logique et accélérer cette recherche scientifique de solutions.* »

Dans ce grand plan national, Vincent Ledoux propose également de mettre au centre du dispositif les sinistrés pour lesquels il prône la reconnaissance d'un statut de victime. « *Ces personnes sont les seuls sinistrés de catastrophes naturelles qui ne sont pas des victimes à part entière c'est-à-dire avec un vrai statut, un vrai suivi.*

Aujourd'hui c'est du cas par cas, il n'y a pas l'effet de masse qu'on a pu avoir dans la gestion de l'effondrement, en avril 2023, des immeubles de la rue de Tivoli à Marseille par exemple, où il y a eu un vrai accompagnement, une cellule de crise, une coordination politique. »

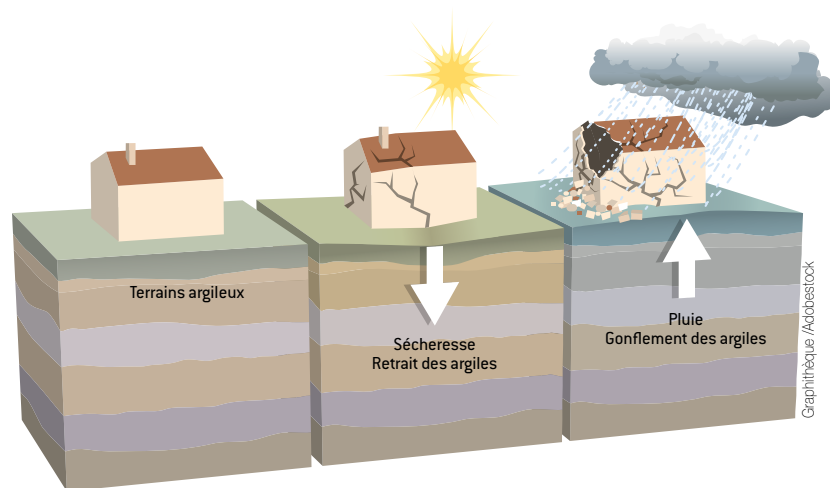
Issu d'un territoire très impacté par le phénomène de RGA et touché au cœur par des situations humaines dramatiques, le député du Nord souhaite la mise en place d'un pilotage national avec les préfets comme pivot. « *Il faut qu'on ait quelqu'un qui soit identifié, reconnu et porteur, et qui règle par tous les moyens ces situations. Il faut accompagner les victimes, ce qui n'est pas fait aujourd'hui, mettre en place une cellule de crise dans chaque préfecture, qui règle tous les problèmes historiques les plus lourds sans attendre des délais insupportables de dix ans voire plus.* »

L'autre axe majeur du « Plan Ledoux » est bien sûr celui de la remédiation qui ne donne pas suffisamment satisfaction déplore le député. « *Quand les sinistrés sont indemnisés, on est prêt à mettre des centaines de milliers d'euros sur des solutions absolument antiécologiques, pour retrouver une maison qui ne sera pas aux normes imposées aujourd'hui. On doit s'interroger. Est-ce qu'on continue de mettre*

Vincent Ledoux propose également de mettre au centre du dispositif les sinistrés pour lesquels il prône la reconnaissance d'un statut de victime.

de l'argent public? est-ce qu'on continue de demander à nos concitoyens de remettre leur maison dans l'état dans lequel ils l'ont trouvée avant le sinistre? il faut aussi s'interroger sur le bilan économique, c'est le moment! On a besoin d'une plus grande cohérence des aides. »

Vincent Ledoux compte également mettre toute son énergie à convaincre les territoires d'agir et de se coordonner. Au-delà du rôle de guichet des maires, très seuls face à leurs administrés et souvent démunis, le député en appelle à une planification territoriale, territoire par territoire. « *Même une métropole puissante comme la métropole de Lille n'a pas le risque RGA inscrit dans ses documents de planification territoriale. Si au moment de bâtir les Plans locaux d'urbanisme (PLU) on discutait de ce risque argile, je pense que les réflexes nous les aurions dans nos territoires. Il faut embarquer, il faut former, informer pour que tous les acteurs d'un territoire aient une bonne connaissance et si possible la même connaissance d'un phénomène très complexe. Sur la question des arbres par exemple, il faut former toute la chaîne, des pépiniéristes aux paysagistes, sur le fait qu'on habite sur un territoire argileux qui a ses propres risques et ses propres contraintes. Aujourd'hui on n'y est pas!* » conclut-il.



Les phénomènes de RGA sous l'effet du réchauffement climatique sont en constante augmentation.

QUELLES CONDITIONS DE SOUTENABILITÉ POUR LE RÉGIME CAT NAT ?

Face à la hausse de la sinistralité due au RGA, pouvoirs publics et assureurs s'interrogent sur la pérennité du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

La Cour des comptes pointe un système inadapté tant du point de vue de la prévention que de l'indemnisation. La prise en charge des sinistres est de plus en plus contestée tandis que l'insatisfaction monte de la part des citoyens.

Une autre mission gouvernementale menée par Thierry Langreny, Gonéri Le Cozanet et Myriam Mérad planche actuellement sur cette épineuse question de la soutenabilité du régime français d'indemnisation des catastrophes naturelles. Elle devrait remettre son rapport aux ministres Bruno Lemaire, ministre de l'Économie et des Finances, et Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

En attendant les conclusions de ce rapport, les premières Assises de la Sécheresse ont été l'occasion d'esquisser des pistes de réflexions. Antoine Quantin, le directeur des réassurances et des fonds publics de la Caisse centrale de réassurance (CCR) et Christophe Delcamp, le directeur des assurances de dommages et de responsabilités de France Assureurs ont rejoint sur scène le député Vincent Ledoux pour en débattre.

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle. Les dernières estimations de la CCR

COÛT DES SINISTRES SÉCHERESSE EN FRANCE

Entre 2000 et 2015 : 400 millions d'euros par an
 Entre 2016 et 2020 : 1,2 milliard d'euros par an
 En 2022 : 3,4 milliards d'euros

Source : Caisse centrale de réassurance (CCR)

évaluent son coût à 3,4 milliards d'euros avec un nombre de reconnaissances Cat Nat jamais observées, plus de 6 000, explique le représentant de la CCR Antoine Quantin. Cela en fait l'événement de catastrophe naturelle le plus coûteux depuis le début du régime, au-delà de la sécheresse de 2003, au-delà de l'ouragan Irma. « On a la chance d'avoir un régime unique au monde. Mais on constate une dérive de la sinistralité très forte depuis quelques années. »

Fin 2022, le réassureur public a lui aussi remis un rapport au ministre de l'Économie et des Finances dans lequel il préconise trois actions consécutives pour maintenir le régime à flot. D'abord, la prévention, « nous avons la chance d'avoir un mécanisme de prévention qui marche très bien en France, celui des inondations. Il faut faire la même chose sur le RGA ».

Le deuxième volet développé par Antoine Quantin porte sur la nécessaire fidélité à l'esprit originel du régime français, celui de la couverture d'événements d'intensité anormale. « Ce critère d'intensité anormale est essentiel pour qu'un phénomène assurantiel fonctionne. Si on retire le critère aléatoire, il n'y a plus de mécanisme assurantiel possible. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas améliorer ces critères. Des travaux sont en cours sur ce point et on devrait parvenir à une amélioration très notable des critères sécheresse dans les prochains mois. »

Enfin, la troisième préconisation de la CCR porte sur le financement du régime. « On sait que la prévention va mettre des années à produire ses effets. En attendant, il y a une décision urgente à prendre, celle d'augmenter la surprime du régime Cat Nat pour revenir à un régime équilibré. Si le régime est structurellement déficitaire, il y aura soit des modulations tarifaires, soit des mécanismes d'exclusion, ce qu'on ne souhaite pas. »

Christophe Delcamp, le représentant de France Assureurs, abonde à son tour dans le sens d'un équilibre technique indispensable. « Les assureurs doivent aussi faire face à des dépenses



Constantin Batiyuk / AdobeStock



Face à l'étendue du risque RGA, la prévention est le premier axe à développer.

En moyenne, un particulier paye 23 euros de prime Cat Nat par an. Il paierait demain autour de 33 à 36 euros.

supplémentaires avec la loi Baudu, votée en 2021, qui prévoit des frais de relogement, les franchises simplifiées, les prescriptions etc. Tout cela a un coût quantifié par la CCR, estimé à 300 millions d'euros. On sait qu'on a régime déficitaire et on rajoute des dépenses. À un moment, en termes de bon gestionnaire, il faut se poser la question des économies qu'on peut faire ».

Pour Vincent Ledoux, le député du Nord, la notion de cause déterminante reste encore trop floue et doit être précisée. « Tant qu'on a n'a pas de définition claire et précise de cette cause, c'est un sujet à interprétation et à difficulté » se tournant vers la CCR, les assureurs et les experts. Ces derniers se sont engagés à travailler à l'élaboration d'une définition claire afin de consolider un dispositif qui, à l'heure actuelle, pose question aux sinistrés.

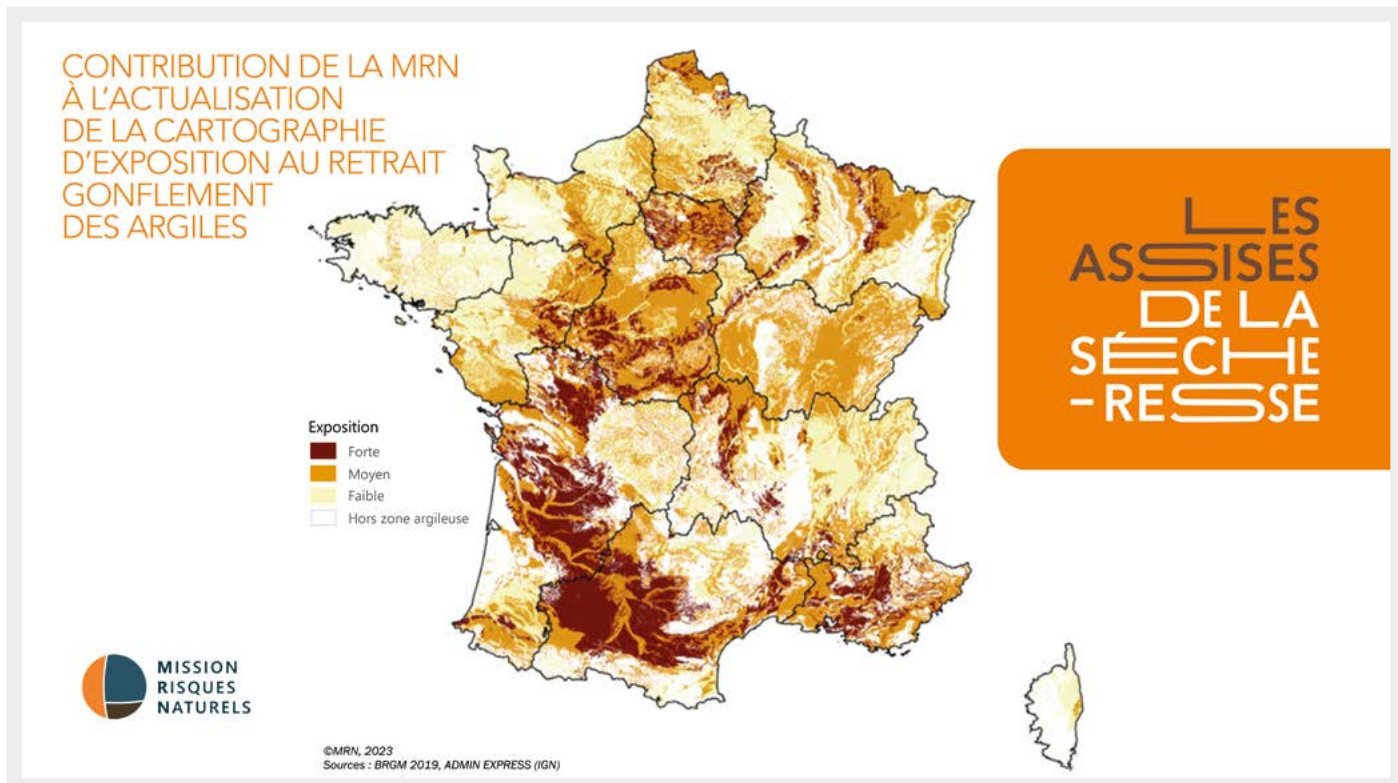
Christophe Delcamp nuance cependant le propos de l'édile. « Avec le RGA, il est parfois difficile

d'identifier la cause déterminante du dommage. Si on veut industrialiser, rendre cela transparent, il faut qu'on dépollue la cause RGA des phénomènes parasites qui l'entourent, les arbres, la vétusté de la construction. Il faut aussi embarquer la filière construction et ouvrir le fonds de prévention des risques naturels majeurs au RGA ». Ce fonds représente aujourd'hui 330 millions d'euros dont une part a été gelée pour 2023, regrette-t-il.

L'augmentation de la surprime quant à elle ne fait pas débat. Le député du Nord y est favorable à titre personnel. « À partir du moment où ce phénomène va s'installer dans le temps et qu'il va toucher de plus en plus de gens, si l'on veut maintenir ce système de mutualisation, il n'y a pas trente-six solutions. Il faudra faire bouger les curseurs. Les rapports Marceau et Rousseau et celui de la Cour des comptes vont dans ce sens. On ne parviendra pas pour autant à régler tous les problèmes mais cela apportera une garantie que le système n'explose pas. »

Antoine Quantin, le directeur des réassurances et des fonds publics de la CCR, estime qu'il faudrait la relever de 7 points, le plus vite possible et passer ainsi de 12 % à 19 %. « En moyenne, un particulier

CARTOGRAPHIE D'EXPOSITION AU RGA



paye 23 euros de prime Cat Nat par an. Il paierait demain autour de 33 à 36 euros. Cela permettrait de revenir à l'équilibre et permettrait à la CCR de rejouer son rôle d'amortisseur. Car si l'État a fait le choix d'avoir un réassureur public c'est pour jouer ce rôle d'amortisseur entre le secteur privé et l'État. Le jour où il y a une crue de la Seine, un tremblement de terre à Nice ou un cyclone absolument cataclysmique aux Antilles, l'État a bien conscience qu'il devra intervenir. En revanche pour des événements anormaux mais pas cataclysmiques, le régime désigne la CCR. »

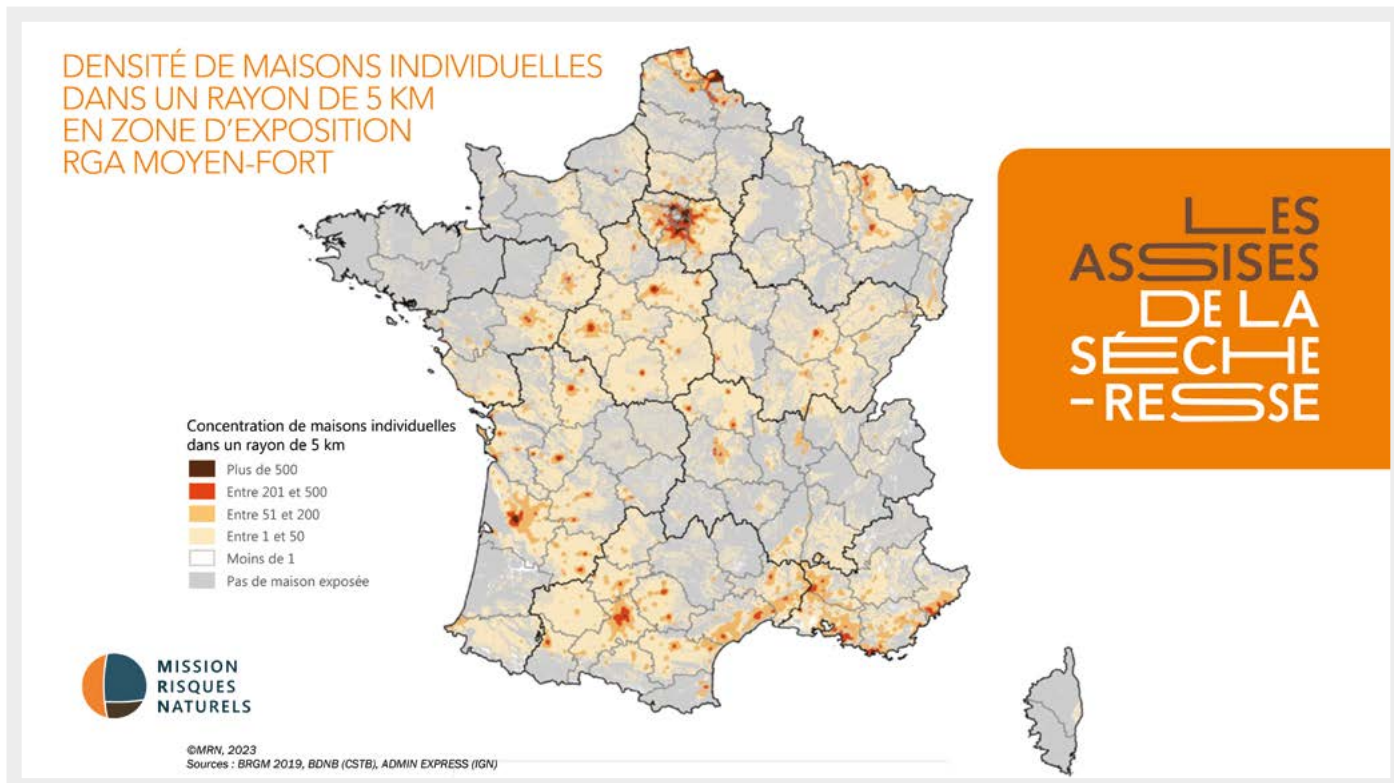
CHANGER DE PARADIGME

À l'issue de ce premier débat, Vincent Ledoux réaffirme l'urgence d'un pilotage global, espérant être entendu par le gouvernement. « Ce pilotage global a vocation à lever tous les moyens possibles, tous les outils possibles. Sur la prévention, l'idée est de faire un cluster permanent de la recherche. Comment ne pas penser que les expertises réalisées par les géotechniciens dans le cadre des nouvelles constructions ou au moment des réparations, quand on commande des missions exploratoires

supplémentaires, n'alimentent pas une base de données nationale qui nous permettrait de mieux connaître le phénomène et d'utiliser ensuite l'intelligence artificielle pour trouver des solutions. Il y a toute une série de choses à enclencher pour protéger les propriétaires, c'est ça le sujet! C'est la moitié du parc de maisons individuelles! » insiste-t-il de nouveau avant de poursuivre sur la question de la remédiation des sinistres. « Quand une maison est complètement cassée et que le bilan carbone de la réparation est complètement négatif, refaire à l'identique n'apporte aucune valeur ajoutée, ni pour le particulier, ni pour la société. Il faut qu'on puisse enclencher d'autres types de solutions qui n'existent pas aujourd'hui. Bien sûr, il faudra embarquer les constructeurs. » Sur ce point, Vincent Ledoux esquisse l'idée que les communes pourraient racheter les terrains.

Quant aux exclus du régime Cat Nat, les 28 % de sinistrés non indemnisés par le régime, le député lance une nouvelle piste pour les accompagner : « À travers nos Agences nationales de l'habitat, les Anah, présentes partout sur le territoire, nous pourrions aider les plus en difficulté à transformer leur logement de manière plus écologique. On le fait

DENSITÉ DE MAISONS INDIVIDUELLES EN ZONE D'EXPOSITION RGA MOYEN-FORT



Ces premières Assises de la Sécheresse ont montré que la France était sous-dimensionnée et mal adaptée pour prévenir le risque de Retrait gonflement des argiles.

aujourd'hui à Roubaix et Tourcoing pour l'insalubrité. Il faudra bien sûr prévoir des relogements, c'est toute une chaîne qui est concernée dont les notaires et les agents immobiliers. Et pour le financement je considère que les Français pourraient mobiliser leur épargne à la confortation et transformation de leur logement. »

PRÉVENTION ET REMÉDIATION, QUELLES SOLUTIONS DURABLES ?

Face à l'étendue du risque RGA tant sur le plan géographique que sur le plan économique, les débats de ces premières Assises de la Sécheresse ont montré que la France était sous-dimensionnée et mal adaptée pour prévenir le risque de Retrait gonflement des argiles. Du côté des remédiations, les solutions actuelles de reprise du bâti sont souvent très coûteuses et ne donnent pas toujours satisfaction à long terme. Pire, certaines alimentent

le changement climatique, cause première du phénomène.

■ Améliorer la connaissance

La première des priorités, déjà soulevée par le député Vincent Ledoux, consiste à renforcer l'état des connaissances du risque argile sur l'ensemble du territoire. La Mission risques naturels (MRN), représentée par sa directrice Sarah Gérin-Chassang, est en première ligne. Elle a, en 2019, mis à jour la carte d'exposition au risque de RGA, en lien avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), et sous l'égide du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. « Cela nous a permis de mettre en évidence que plus de 50 % des sinistres RGA étaient en dehors des zones qualifiées de susceptibilité moyenne et forte. » Depuis cette publication, de nombreuses sécheresses se sont produites dont celle très sévère de 2022. La carte a donc besoin d'être régulièrement révisée pour tenir compte des sinistralités nouvelles. « Cette carte c'est le premier ingrédient qui permet de voir si on est exposé ou non. C'est grâce à elle que le chiffre de plus de 10 millions de maisons exposées au RGA à un niveau moyen et fort peut être obtenu. Il est donc important que la MRN puisse poursuivre ce travail en lien avec toute la communauté de la prévention et de la réparation. »



Depuis novembre 2018, 150 000 maisons individuelles ont été construites en moyenne par an dont 80 000 sur terrain argileux.

Pour arrêter l'hémorragie, une fois cette analyse de l'exposition du bâti réalisée, il est important de porter l'effort sur les maisons qui n'ont pas encore été sinistrées poursuit Sarah Gérin-Chassang. « On a eu un groupe de travail Prévention dédié au RGA qui a réuni la CCR, France Assureurs et les experts. Un des livrables qui va bientôt sortir consiste en une méthodologie pour réaliser un diagnostic spécifique au RGA. Cela existe pour l'inondation mais pas encore pour le RGA. L'idée est de poser un cadre technique, un rapport commun qui fait consensus lorsqu'on veut analyser la vulnérabilité d'un bâtiment face au RGA et faire des préconisations concrètes pour que le bâtiment puisse s'adapter à son exposition. » Reste à savoir comment identifier, parmi les 10 millions de maisons individuelles exposées, celles à diagnostiquer en priorité, qui pour prescrire et réaliser ces diagnostics, et comment financer à la fois ces diagnostics et les mesures préconisées qui en découlent.

Vincent Ledoux, très favorable à la mise en place de ce diagnostic RGA, préconise de le rendre obligatoire lors de la vente du bien immobilier à l'instar du diagnostic énergétique. « J'entends bien qu'on ajouterait une contrainte de plus dans un marché immobilier tendu, mais j'entends aussi les sinistrés qui n'ont plus que leurs yeux pour pleurer lorsqu'ils se retrouvent confrontés au RGA. L'idée du pilotage national c'est aussi de contribuer à faire en sorte qu'on évalue, qu'on modélise, qu'on lance, qu'on finance pour aller vers une plus grande transparence au moment de la vente du bien. »

Concernant les constructions neuves, le chemin pour aboutir à une prévention efficace face au risque RGA est lui aussi long et semé d'embûches. Éric Petitpas pointe en effet de nombreuses incohérences légales et réglementaires qu'il est urgent de lever si on veut sortir de la logique de pompier pyromane dans laquelle se trouve notre pays.

La première d'entre elles concerne la conformité des bâtiments. « La loi Élan pose le principe et la composition d'une étude de sols avant la construction afin de réduire la sinistralité du bâti. Les assureurs réclamaient cette étude géotechnique depuis une vingtaine d'années mais je m'interroge sur un point. Depuis la publication de la loi au Journal officiel en novembre 2018, on a construit en moyenne 150 000 maisons individuelles par an dont 80 000 sur terrain argileux. Combien d'études géotechniques ont été réalisées en 2021, 2022, 2023? quel est l'outil de pilotage de mise en œuvre de la loi? » et de poursuivre: « Dans 50 % des cas, les documents particuliers du marché ne tiennent pas compte de

ce qu'il y a dans l'étude géotechnique. Il y a donc un sujet concernant la conformité des bâtiments. »

Le parc s'accroît sans arrêt et les 20 millions de maisons individuelles sont situées à 80 % sur des terrains argileux (25 % en terrains argileux faibles, 55 % en terrains argileux moyens et forts). Le spécialiste s'interroge. « Est-ce qu'on a des normes de construction faites pour les 80 % de maisons qui sont concernées? Quand on examine la norme, on constate qu'on a géré en majorité les 20 % et qu'on a mis en annexe quelques dispositions concernant les mesures à mettre en œuvre sur terrain argileux. Et quand on examine ces dispositions, on s'aperçoit qu'elles ont autant de chance de provoquer un sinistre que de l'éviter. »

Éric Petitpas poursuit son inventaire des incohérences en déplorant cette fois la réglementation de la gestion de l'eau pendant la construction de la maison, pourtant si cruciale. « En 2000, la norme DTU sur les travaux de terrassement du bâtiment a été supprimée purement et simplement du catalogue des normes. Ce qui signifie que pour faire

LC2 la démolition constructive
24/7/365

Service sinistre avec vous 24/7/365
06 23 01 50 50

Expérience

Environnement durable

Anticipation

Urgence

Réactivité

Démolition
Intervention après sinistre
Mise en sécurité
Désamiantage

@contact@lc-2.fr
www.lc-2.fr
04 37 26 90 17

Certifications
QUALIBAT MASE RHÔNE-ALPES
AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE



Erwann Kervadec

Olivier Boniface, président de la CEA, a ouvert les premières Assises de la Sécheresse consacrées au RGA.

des terrassements, pour remblayer autour de la maison, pour niveler le terrain autour de la maison et faire que les eaux s'en écartent, les constructeurs n'ont plus aucune norme, ils font ce qu'ils veulent. » et d'ajouter: « on demande à une parcelle de 300 mètres carrés d'absorber les 80 mètres cubes annuels collectés par la toiture de 100 mètres carrés de la maison. Comment dans ces conditions ne pas altérer la variation hydrique des fondations?

Je suis désolé de le dire, mais on n'a pas de règles cohérentes concernant la construction de maisons sur terrain argileux. Une fois qu'on aura les idées claires sur ce point, il faudra ensuite s'assurer de la conformité de l'ouvrage réalisé aux prescriptions prévues pour qu'il se comporte bien dans le temps à 20, 30 ou 50 ans. Quel est le dispositif d'autocontrôle des entreprises qui réalisent ces travaux? quel est le dispositif qui permet de certifier que les travaux ont été réalisés conformément? Si on ne va pas vers cela, on joue à la loterie sur le sujet. »

François Estrade, expert CEA, pointe à son tour les injonctions contradictoires induites par la

transition énergétique et en particulier les rénovations thermiques effectuées par l'extérieur sur des maisons situées en terrain argileux. « J'ai vu trois maisons sinistrées ces quinze derniers jours qui présentaient certes une bonne isolation thermique mais une structure fissurée. L'isolation thermique cache la misère et quand les fissures apparaissent au grand jour, c'est encore plus grave que si ça avait été pris en temps utile.

Il faudrait sans doute coupler la rénovation thermique à des mesures simples de prévention du type trottoir, écran anti-racines autour de la maison parce qu'on ne pourra pas abattre tous les arbres, et réfection des réseaux d'évacuation et drains autour des maisons. Ceci peut être fait pour des coûts relativement raisonnables en même temps qu'une rénovation thermique et cela coûterait bien moins cher qu'un sinistre argile où il faudrait en plus refaire l'isolation thermique. »

Vincent Ledoux admet en effet que la liste des injonctions contradictoires est énorme. « Au fond le sujet est comment articuler le phénomène RGA comme étant le support de toute réflexion et action. C'est loin d'être le cas aujourd'hui contrairement au plan inondation », insistant de nouveau sur l'introduction du risque RGA dans les PLU et la nécessité d'un pilotage national.

Les experts en assurance occupent une place de premier ordre dans la remédiation des dommages liés à la sécheresse. Mais ils font face aujourd'hui à une grande défiance relayée au début de ces Assises par le député Vincent Ledoux. Jean-Vincent Raymond, vice-président de la FSE, en appelle à la responsabilité de la profession. « On s'est dit pendant longtemps pour vivre heureux vivons cachés. On était cachés derrière les assureurs, cachés derrière le régime... mais pour le sinistré, le visage du régime Cat Nat c'est le visage de l'expert, le visage de l'assureur, c'est celui de l'expert. On ne peut plus vivre cachés, c'est une opportunité d'inscrire durablement nos métiers comme des métiers d'expertise où il y a du savoir, également dans la relation d'humain à humain. Ce savoir, on va le rendre plus fort grâce à ces preuves d'indépendance et de compétence. » rejoignant ainsi la position exprimée en introduction de ces assises par Olivier Boniface, le président de la CEA.

Quant à la formation des experts, CEA Développement prend la mesure de l'enjeu en élaborant actuellement une formation d'une semaine sur le risque sécheresse pour l'année prochaine. « Il faut s'adapter et sans doute changer quelques façons de faire dans le règlement des sinistres » explique

On n'a pas de règles cohérentes concernant la construction de maisons sur terrain argileux.

François Estrade. « *Que fait-on de l'arbre? À une époque on se disait qu'on n'y touchait pas, ce n'était pas notre problème, ce n'était pas au régime Cat Nat de prendre en charge les frais pour abattre l'arbre. Mais l'arbre provoque un sinistre quelques années après. On peut désormais recourir à d'autres solutions moins chères et traiter convenablement tout l'environnement de la maison.* »

Jean-Vincent Raymondis en vient ensuite au projet de création d'un label RGA pour les sociétés d'expertise. « *La compétence ça se démontre et pour redonner confiance, les sociétés d'expertise pourront rechercher ce label RGA qui sera associé à des garanties de formations supplémentaires, à des garanties de mises à jour, parce que les techniques, les normes vont évoluer.* »

Face à ce constat d'absence de cohérence pour traiter les problématiques liés aux aléas climatiques, France Assureurs a demandé à la MRN de recenser tous les guides de bonnes pratiques et les référentiels existants sur lesquels les acteurs de la construction et de la réparation pourraient s'appuyer.

Le 12 septembre dernier, a été lancée Initiative Sécheresse. « *C'est une initiative de place qui mobilise l'ensemble des acteurs du monde de l'assurance, du monde de la construction, de la réparation et de la prévention.* » explique Sarah Gérin-Chassang, directrice de la MRN. « *C'est inédit. Initiative Sécheresse va nous mobiliser pour les cinq prochaines années. Le chantier est colossal mais le temps long va nous permettre d'aboutir à une analyse partagée des différentes solutions à mettre en œuvre autour de ces trois temps de la vie d'une maison individuelle exposée au RGA. Pour le volet de la remédiation, l'idée est d'analyser la mise en œuvre des différentes solutions d'un point de vue scientifique selon différents critères: coûts, bilan carbone, acceptabilité vis-à-vis du sinistré, efficacité en fonction du niveau d'endommagement.* »

L'objectif est d'éviter de provoquer des sinistres de deuxième génération tout en proposant aux sinistrés des solutions moins invasives que des entreprises seront capables de mettre en œuvre rapidement. Cette initiative sera aussi l'occasion pendant les cinq années à venir de tester le diagnostic RGA sur une centaine de maisons individuelles.

Selon Éric Petitpas, il faut aller encore plus loin et repenser les process de construction pour ne pas aggraver le dérèglement climatique, cause première du phénomène RGA. « *En maçonnerie, il existe des solutions alternatives portées par le premier constructeur français avec le premier pré-fabricant de béton français qui cochent*

CEA Développement prend la mesure de l'enjeu en élaborant actuellement une formation d'une semaine sur le risque sécheresse.

pratiquement toutes les cases du problème. Il s'agit de remplacer les fondations linéaires par des fondations ponctuelles. Cela se fait pour moins cher et le bilan carbone est beaucoup plus favorable. Cette solution existe, elle est sur catalogue mais je ne l'ai jamais vue mise en œuvre probablement parce qu'elle n'est pas dans les usages (...) C'est par l'analyse des process et l'innovation qu'on tirera les solutions de remédiation. Le sinistre qui a le meilleur bilan carbone c'est le sinistre évité. On a un devoir de diviser la sinistralité des bâtiments par six d'ici 20 ans. On doit absolument trouver les moyens de réduire les facteurs de sinistralité pour ne pas avoir à dépenser trois fois le bilan carbone pour la réparation d'une maison. » ●

Le choix d'un logiciel pensé pour votre métier d'Expert.

Le choix TGI.



Gamme
TGI EXPERTS

Logiciels • Appli • Extranet



www.tgi.fr

Solutions de gestion 100% Web dédiées aux experts d'assurances et d'assurés

TGI - TECHNIQUES GESTION INFORMATIQUE

10, rue Duhamel - 69002 Lyon - FRANCE

T : 04 37 41 30 00 — info@tgi.fr — www.tgi.fr